

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20030 - 77EME ANNÉE

Pourquoi attendre le 1er janvier 2022 alors que la situation sanitaire est déjà grave

Pas de jauge dans les centres commerciaux : l'État favorise les profits plutôt que la santé

Le préfet de La Réunion a annoncé les mesures décidées par l'État pour faire face à l'aggravation de la situation sanitaire à La Réunion à cause de l'épidémie de coronavirus :

« « Nous enregistrons clairement depuis un mois, semaine après semaine, une accélération de la propagation épidémique qui nous conduit au moment où je vous parle à un taux d'incidence de 740 (il était déjà de 561 la semaine dernière). Il est à son plus haut niveau depuis le début de la crise.

Dans nos établissements de santé, le niveau d'hospitalisation poursuit sa progression au point de parler désormais de tension hospitalière et de pression sur la réanimation et la médecine : sur nos 89 lits de réanimation, 84 étaient occupés hier, dont 37 par des patients atteints de la Covid, ce qui représente un taux d'occupation de 95 %.

C'est pourquoi en complément des mesures nationales et de celles déjà en vigueur à La Réunion, j'ai décidé de mettre en place les mesures suivantes à compter du samedi 1er janvier pour une première période de 3 semaines :

- Rétablissement d'un couvre-feu de 21h00 à 5h00 ;
- Interdiction de tout évènement et tout rassemblement sur la voie

publique ;

- **Interdiction de tous les rassemblements festifs privés dans les ERP de type X, L et CTS ;**

- **Mise en place de jauges dans les établissements recevant du public.** »

Cela signifie notamment l'interdiction des concerts debout, un couvre-feu à partir de 21 heures, mise en place de jauges dans les établissements recevant du public et les marchés... à partir du 1er janvier.

C'est l'époque des primes de fin d'année

Pourtant, la situation est déjà grave, selon les propos du préfet. Cet état justifie pour Paris le maintien de l'obligation d'une quarantaine pour les passagers en provenance de Maurice et d'Afrique du Sud. Les portes de La Réunion sont donc sévèrement contrôlées pour ceux qui viennent du pays le plus proche, Maurice, ou de la première puissance économique de notre région, l'Afrique du Sud.

Pourtant, l'État a décidé d'attendre la fin des Fêtes pour appliquer des mesures restreignant les déplacements et le risque de transmission du coronavirus. En effet, les centres commerciaux vont pouvoir

rester ouverts à pleine capacité alors que c'est actuellement la période de pointe des profits du système capitaliste. Les 24 millions d'euros apportés par les plus pauvres via la « prime de Noël » pour les bénéficiaires du RSA, ainsi que les 13e mois et primes de fin d'années versées dans des sociétés ou des administrations visent à faire tourner la machine à plein régime.

L'État a donc décidé de ne pas contrarier ce système, et donc de laisser ouvert sans restriction les lieux où sont massivement transférés des transferts publics en profits privés qui sont ensuite rapatriés principalement en France. Cela amène donc les Réunionnais à redoubler de vigilance devant l'illogique d'une telle mesure.

Toujours pas de quarantaine pour les passagers des vols venant de Paris

Il est également à noter que la France connaît largement plus de 100.000 nouvelles contaminations par jour. Ramené à la population de La Réunion, ce chiffre signifierait près de 1.000 nouveaux cas de coronavirus par jour. Nous en sommes bien loin, ici et tout aussi

loin de ce chiffre dans les pays de notre région. Malgré tout, les voyageurs en provenance de France n'ont pas besoin d'un motif impératif pour entrer dans notre île, et ne sont pas dépistés COVID-19 à leur arrivée s'ils sont considérés comme vaccinés selon la loi votée en France. Or, ce statut ne protège pas de l'infection et de la transmission. En Europe tout comme à La

Réunion, la majorité de la population est vaccinée contre la COVID-19, mais le nombre de nouveaux cas n'a jamais été aussi élevé depuis le début de l'épidémie.

Ce choix ouvre une faille béante dans tout le dispositif, comme l'a rappelé l'importation à La Réunion du variant Omicron par des passagers vaccinés qui avaient séjourné en Afrique australe. Maintenant

que le variant Omicron circule en France, comment être certain qu'il ne puisse pas contaminer La Réunion en choisissant comme hôte des passagers d'un des vols long-courrier quotidiens qui relie Orly et Roissy à La Réunion ?

M.M.

L'ONU réaffirme la « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé »

A une très large majorité, l'ONU « exige d'Israël, Puissance occupante, qu'il cesse d'exploiter, d'altérer, de détruire, d'épuiser et de mettre en péril les ressources naturelles du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du Golan syrien occupé. » La terre, l'eau et l'énergie n'appartiennent pas aux occupants mais sont sous la « souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé », affirme la communauté internationale par 156 voix pour, 7 voix contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru et Palaos) et 15 abstentions. Voici le communiqué annonçant le vote de cette résolution durant la session du 17 décembre de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

« Avec la résolution « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles », adoptée par 156 voix pour, 7 voix contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru et Palaos) et 15 abstentions, l'Assemblée générale réaffirme les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources

naturelles, notamment leurs terres et les ressources en eau et en énergie. Elle exige d'Israël, Puissance occupante, qu'il cesse d'exploiter, d'altérer, de détruire, d'épuiser et de mettre en péril les ressources naturelles du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du Golan syrien occupé.

Elle reconnaît le droit du peuple palestinien de demander réparation si ses ressources naturelles sont exploitées, altérées, détruites, épuisées ou mises en péril par suite de mesures illégales prises par Israël ou des colons israéliens dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et exprime l'espoir que cette question soit réglée dans le cadre des négociations entre les parties palestinienne et israélienne relatives au statut final. Elle souligne que l'édification d'un mur et l'implantation de colonies par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et alentour, sont contraires au droit international et dépossèdent gravement le peuple palestinien de ses ressources naturelles. Elle demande, à cet égard, le respect intégral des obligations juridiques énoncées dans l'avis consultatif donné le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice, ainsi que dans les résolutions pertinentes de l'ONU.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Les droits de l'enfant en temps de pandémie, une atteinte inacceptable

La situation actuelle risque d'affecter durablement la réalisation des droits de l'enfant inscrits dans la CIDE. La pandémie intensifie les risques de malnutrition, de violences et de décrochages scolaires en raison de la fermeture temporaire des écoles, et risque de remettre en cause la survie et le développement de l'enfant. De plus, face à une telle crise, les mesures d'urgence s'accumulent bafouant le principe de participation. Les acteurs institutionnels ne prennent en effet pas forcément le temps d'écouter et de prendre en compte les opinions et les besoins des populations, et en particulier des enfants, dans la définition de la réponse. Les inégalités se creusent et risquent de renforcer les discriminations déjà existantes pour les enfants les plus marginalisés. Il est donc important de prêter une attention forte au principe de non-discrimination en identifiant et en intervenant en priorité auprès des enfants les plus vulnérables, et notamment les filles, plus affectées que les garçons. Même face à l'urgence d'agir pour contrôler l'épidémie de coronavirus, il est indispensable de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.

Depuis la mise en place des mesures de confinement et de restriction, de nombreuses familles souffrent d'importantes privations économiques causées par une réduction des revenus et des emplois et l'absence de filet de sécurité nationale. Se profile également une crise sociale dans la mesure où la situation de la COVID-19 entraîne, dans de nombreux pays, une restriction de mouvement et d'utilisation des transports publics, la fermeture des écoles, et un accès limité aux services sociaux et de soutien. Ainsi les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus entraînent la première hausse de la pauvreté dans le monde depuis des décennies avec plus de 71 millions de personnes qui ont basculé dans l'extrême pauvreté en 2020. L'épidémie et ses impacts socio-économiques affectent particulièrement la protection, le développement, l'éducation et le bien-être des enfants, à la fois à court, moyen et long terme.

Une telle situation de crise peut avoir un impact psychologique fort sur les enfants, notamment une augmentation de leurs niveaux d'anxiété, de peur et d'inquiétude. Cela est d'autant plus accentué par les limitations d'accès aux services de soutien psychosocial et de santé mentale en raison de l'épidémie. Par ailleurs, l'extrême pauvreté dans laquelle se retrouvent plongées de nombreuses familles les empêche de subvenir aux besoins du foyer (loyer, soins de santé, produits de base...), et notamment des enfants. La fermeture des écoles, prive certains enfants de leur seul accès à un repas complet par jour. Le stress induit, qui s'ajoute aux restrictions de mouve-

ment, à la surpopulation ou à l'isolement, augmente le risque de violences physiques, psychologiques et sexuelles faites aux enfants, notamment les violences liées au genre. Enfin, la crise sanitaire, économique et sociale due à la COVID-19 exacerbe les inégalités et les vulnérabilités existantes et impacte particulièrement les enfants dans les contextes fragiles.

Les fermetures scolaires ont empêché 90 % des élèves d'aller à l'école anéantissant des années de progrès en matière d'éducation. Cette interruption perturbe particulièrement l'apprentissage des enfants vulnérables pour lesquels l'accès aux outils d'enseignement à distance est limité, voire inexistant. Ce sont au moins 500 millions d'élèves partout dans le monde pour qui l'apprentissage à distance reste hors de portée. Alors que 258 millions d'enfants et d'adolescents étaient déjà privés d'éducation avant la pandémie, cette tendance pourrait s'accroître car certains enfants risquent de ne pas retourner à l'école une fois l'épidémie contenue. La fermeture des écoles ainsi que la vulnérabilité économique des familles intensifient le travail et l'exploitation des enfants qui sont déjà 152 millions à être contraints de travailler. Le trafic des personnes, les grossesses précoces ou non désirées, le mariage forcé, ou encore, l'enrôlement des enfants dans des groupes armés sont des situations préoccupantes qui risquent d'être de plus en plus nombreuses à l'avenir en raison de la fragilité des familles. Les jeunes filles demeurent les plus durement touchées par la crise COVID-19 et sont les premières à être éloignées durablement des bancs de l'école. Les mesures de confinement et de distanciations sociales ont aggravé les inégalités existantes, forçant les filles à quitter l'école et les exposant à un risque accru de violences au sein de leurs foyers. Lorsque les filles ne sont pas scolarisées, elles ont du mal à accéder aux structures de soutien social et aux services essentiels tels que les services de santé sexuelle et reproductive. Les filles sont confrontées à une charge inégale des activités domestiques qui va s'amplifier à mesure qu'elles resteront à la maison.

Plus que jamais l'heure est à la défense des droits de l'enfant. Il est de la responsabilité de tous et toutes de ne pas faire des générations futures les grandes sacrifiées de la crise COVID-19.

« A un enfant, quel que soit son âge, on n'a jamais le droit de voler la fin d'une belle histoire » Robert Shumann

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Linportans la bataye dé zidé, épi la bataye kiltirèl, dann la lite pou démonte lo néo-kolonyalism

Mézami, m'a dir azot in n'afèr : Mi rapèl kan mwin téi aprande la filozofi, dann mon vyé liv, téi parl in pyèss Téate in lékrivin téi apèl Goethe. Dann pyèss-la néna in pèrsonaz i apèl Faust - Si mi rapèl bien, dann komansman la pyèss i antande : « Komansman lété lo vèrb » mé Faust i réktifyé é li di : « Dann komansman l'été l'aksyon ».

D'aprè sak mon amontrèr filozofi téi di, sa téi mark le lopoziision « in conciliab » - d'aprè li ! - rante lidéalism épi lo matèryalism.

Mwin pèrsonèl mi navig toultan rante inn épi l'ote, rante lidéalism épi lo matèryalism é mwin la touzour été dann difikilté pou trouv mon plass in koté sansa l'ote koté. Noute kamarad Bruny Payet noré di :

« Toussala pars ou sé in lidéalist indékrotab »

Pou kossa mi di azot sa ?

Pars néna poin tro lontan mwin la lir in kouryé léktèr dann nout zoinal é la pèrsonne téi kréतिक, anou zantiman pars d'aprè li ni obliye souvan défoi parl lékonomi, pars d'aprè li sé la baze dé shoze. Sé lo pli inportan, sé léssansyèl : li inpoze son loi, é li inpoze an mèm tan bande rapor d'klass dann la sossyété épi bande rapor d'prodikssyon.

I fodré mi lir é mi rolire nout zoinal dsi plizyèr zané pou bien oir si sak noute léktèr i di lé vré. M'a dir azot dann kritik-la mi pran pou mon grade pars souvan défoi mi done in bonpé linportanss la kiltir pars mi panss sa lé éssanssyèl. Pa ké mi négljij lékonomi mé sanm pou mwin, bande zidé, épi la kiltir an zénéral, i pé z'ète in formidab zoutiye dann la transformassion la sossyété épi dann la transformassion d'lo monde.

Mi rapèl azot sak la éspass dann Cuba kan l'Amérik la mète son blokus é ké bande russe la rotir azot an zourite. Lo péi la plonj dan la fain, la privassion épi bien antandi la kontestssion... Govèrnman la demande Fidel kossa i fo fé é Fidèl la réponde i fo fors dossi la kiltir konm moiyn pou rézisté.

Pou koué alor la kiltir, sré pa in bon zoutiye pou démonte lo réjime néo-kolonyal ? Pou koué sa sré pa in bon zoutiye pou ranfors noute lidantité épi noute kapassité pou rézisté ? Si ni done anou la pène donn lo kou d'pouss k'i fo pou ranfors lo kouran kiltirèl.

San négljije lékonom dann lanaliz noute sossyété mé la bataye si èl i pé z'ète ékonomik, èl i pé z'ète galman sossyal, èl i pé z'ète méné dsi lo térin bande zidé, èl i doi z'ète kiltirèl.

Justin